

ASSEMBLEE NATIONALE
Lundi 6 octobre 2014

PROJET DE LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

ARTICLE 1ER

Intervention du Député Christian Bataille

L'article 1^{er} définit et récapitule les objectifs à poursuivre pour réussir la transition énergétique. Il insiste, à juste titre, sur la nécessité de renforcer l'indépendance énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.

L'énergie nucléaire répond justement à trois objectifs.

Le premier est d'ordre écologique, puisqu'elle est une énergie décarbonée qui ne provoque pas d'effet de serre et n'émet pas de gaz carbonique.

Ensuite, l'énergie nucléaire assure notre indépendance énergétique, au moment où certains pays voient leur indépendance nationale menacée – c'est en particulier le cas de l'Allemagne, que les importations de gaz russe placent en situation de dépendance.

Enfin, le coût modéré de l'électricité constitue un avantage compétitif pour nos industries et contribue à limiter le coût de l'électricité pour les ménages.

Le choix historique du nucléaire en France et cet effort national ancien sont à l'origine d'une situation positive dans le pays. On ne le dit pas assez !

À ce moment du débat, je veux dire à certains de nos collègues de l'UMP qu'ils ont tort de vouloir caractériser l'option nucléaire par un choix exclusivement gaulliste qui aurait été fait à partir de 1958. En effet, c'est sous la IV^e République qu'un effort de recherche et de développement de l'énergie nucléaire a été engagé résolument, notamment par les gouvernements de Pierre Mendès France et de Guy Mollet, c'est-à-dire par des républicains de gauche et des socialistes. Les gouvernements successifs du général de Gaulle, j'en conviens, ont ensuite repris et amplifié ces efforts, qui ont été confirmés par les gouvernements de droite et de gauche qui ont suivi, en dépit de toutes les alternances, et en particulier sous la présidence de François Mitterrand.

Pour s'en apercevoir, il suffit de regarder le calendrier de construction et d'inauguration des centrales depuis trente-cinq ans : on en a inauguré autant sous la droite que sous la gauche. Un véritable consensus s'est imposé, au plus grand bénéfice de notre pays.

Vous l'avez compris, mes chers collègues, mon propos veut, sans polémique, rétablir des faits historiques. La politique énergétique est une politique de long terme, dont l'horizon est de l'ordre d'une cinquantaine d'années, infiniment plus que le quinquennat dans lequel nous nous inscrivons. Notre réflexion actuelle doit donc s'inscrire dans la durée. Plus que d'autres, la politique énergétique doit s'inscrire dans le long terme : elle ne saurait souffrir de coups d'accordéon néfastes. La continuité a été jusqu'alors un atout et un avantage, dans un contexte embrouillé d'absence de politique européenne : efforçons-nous de conserver cette avance en France.